

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET** : Aide départementale à la réhabilitation de 464 logements cités Saint-Eutrope à Aix-en-Provence par l'OPH Pays d'Aix Habitat (tranche 2)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH « Pays d'Aix Habitat » une subvention complémentaire de 458 440 € destinée au financement des travaux de réhabilitation des cités Saint Eutrope I, II et III à Aix-en-Provence, portant sur un coût prévisionnel global de travaux éligibles TTC de 6 112 542 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de l'aide départementale jointe en annexe II du rapport ;
- de procéder aux affectations de crédits indiquées dans le rapport ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP 2016-18008J rattachée au chapitre 204, fonction 72, article 204183, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**